

# INVENTAIRE DE LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

Fiche pays 2023 : Maroc

## Disclaimer

© European Training Foundation, 2023

Reproduction is authorised, provided the source is acknowledged.

# Table des matières

---

TABLE DES MATIÈRES	3
CONTEXTE ET ÉTAT D'AVANCEMENT	4
POLITIQUE ET CADRE RÉGLEMENTAIRE	5
MISE EN PLACE INSTITUTIONNELLE ET COOPÉRATION	6
BÉNÉFICIAIRES ET INCIDENCE	7
DÉFIS ET OPPORTUNITÉS	9

---

## Contexte et état d'avancement

Depuis 2008, le terme qui désigne la principale approche utilisée en matière de validation des acquis d'apprentissages non formels et informels (*Validation of Non-formal and Informal Learning*, VNFIL) au Maroc est Validation des acquis de l'expérience professionnelle (VAEP). La Loi cadre 51-17 de 2019 en donne la définition suivante : « la validation des acquis professionnels et artisanaux : un outil d'évaluation et de reconnaissance des apprentissages acquis à travers l'expérience professionnelle et les qualifications personnelles, en vue de permettre au candidat de poursuivre ses études. » Le principal système de VNFIL est donc limité au secteur de l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP) ; et la Loi 60-17 de 2018 prévoit que seule une liste réduite sera publiée donnant les métiers ouverts à la VAEP (les textes réglementaires dont encore à venir). The système principal n'a été complété que récemment (depuis 2020) par une approche ouvrant la VNFIL dans l'enseignement supérieur. Ceci a été rendu possible par un projet Erasmus+ – Amel comme « amélioration » en français et « espoir » en arabe – qui réunit un grand consortium de partenaires qui va au-delà d'institutions de l'enseignement supérieur (par exemple, l'Agence nationale d'évaluation et d'assurance qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, ANEAQ ; et la Confédération générale des entreprises du Maroc, CGEM).

En 2023, seuls des expérimentations pilotes ont été menées à bien. Depuis les premières expérimentations pilotes de la VAEP, en 2008, dans le secteur du Bâtiment et des travaux publics, plusieurs autres secteurs ont organisé des expérimentations pilotes : Textile et habillement, Transformation des viandes, Hôtellerie, et Artisanat. Environ deux mille candidat-es ont été évalué-es dans le système VAEP, et cinq dans le cadre du projet Amel de l'enseignement supérieur.

Au moment de la rédaction, il n'y pas de système de VNFIL au Maroc mais un ensemble d'ilots de bonne pratique.

## Politique et cadre réglementaire

Du fait de l'absence de décrets d'application et de textes réglementaires après la Loi 60-17, il n'est pas possible au Maroc de délivrer des certifications enregistrées au Répertoire national des certifications associé au Cadre national des certifications marocain (CNC). En pratique, aucun des deux instruments que sont la VAEP et Amel ne sont opérationnels de toute manière. Par conséquent, les candidat-es qui réussissent l'évaluation VAEP reçoivent une attestation, et non pas une certification enregistrée au Répertoire national des certifications annexé au Cadre national des certifications marocain.

Il en va de même pour la VNFIL dans l'enseignement supérieur (Amel), et les candidat-es qui ont réussi l'évaluation n'ont reçu qu'une validation partielle de la part du partenaire, le Conservatoire national des arts et métiers (Cnam).

La mise en œuvre de la VAEP sur une large échelle est beaucoup demandée par les employeurs et par les individus. L'absence de cadre législatif opérationnel est la principale barrière.

## Mise en place institutionnelle et coopération

Dans l'approche marocaine actuelle, les candidat-es à la VAEP doivent être présenté-es par leur entreprise. Les employeurs et les associations d'employeurs sont donc les parties prenantes clefs des expérimentations pilotes dans le champ de la VAEP. Les candidat-es qui réussissent l'évaluation reçoivent une attestation délivrée dans le cadre de la convention signée entre les partenaires de chaque expérimentation pilote. Dans les premiers temps de la VAEP (2008-2010), l'Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (Afp) était impliqué comme partenaire technique et financier, et donc aussi comme signataire de l'attestation. Le troisième et dernier signataire était le Département de la formation professionnelle (DFP) qui est l'organisme en charge de la VAEP depuis 2008. L'Afp s'est retiré du travail en 2010 et toutes les conventions qui ont suivi ont été signées par le DFP et le partenaire idoine, par exemple les ministères du Tourisme, de l'Artisanat, du Transport aérien, et de l'Économie sociale pour les expérimentations pilotes en cours.

Le Projet Amel est très récent et seule une micro-expérimentation pilote a eu lieu jusqu'à présent. Un des partenaires du Consortium Erasmus+ était le Conservatoire national des arts et métiers (Cnam), qui a fourni l'assistance technique. Ceci a donné lieu à une validation partielle de la part du Cnam.

Il n'y a pas de système de VNFIL au Maroc à proprement parler à l'heure actuelle, ne serait-ce que parce que les systèmes VAEP et Amel ne sont pas coordonnés.

La présence d'institutions hautement expérimentées dans les deux approches – l'Afp pour la VAEP et le Cnam pour Amel – explique en partie aussi la similarité entre les approches marocaines et françaises, et entre la VAEP marocaine et la VAE française, qui est aussi le nom retenu dans le cadre d'Amel.

## Bénéficiaires et incidence

Par définition, le principal et unique groupe cible de l'approche par VAEP est constitué des salarié-es – au sens technique du terme, c'est-à-dire ceux qui ont un salaire du fait du contrat qu'ils ont passé avec une entreprise ; même si la Loi 60-17 prévoit qu'il peut y avoir d'autres groupes cibles, les chômeur-euses et les individus économiquement inactifs sont exclus de la phase pilote. Dans le cas d'Amel, le groupe cible typique est composé d'autodidactes de haut niveau ayant un savoir qui est compatible avec une certification de l'enseignement supérieur (par exemple, une certification de Master dans l'expérimentation pilote).

S'adressant respectivement aux salarié-es et aux individus visant un diplôme de l'enseignement supérieur, les approches VAEP et AMEL ne ciblent pas explicitement les groupes défavorisés. Néanmoins, dans certains secteurs, l'approche VAEP peut permettre de s'adresser à des individus ayant un faible niveau d'alphabétisation et donc aborder des enjeux (par exemple, les bas salaires) pertinents pour les groupes défavorisés. Ce fut particulièrement le cas dans le secteur du Bâtiment et des travaux publics où l'approche par VAEP est utile pour que le ou la candidat-e retenu-e vise un emploi décent. Les expérimentations pilotes ont montré que c'était moins un problème dans le secteur du Tourisme, par exemple. Le projet Amel n'a pas été confronté à des enjeux relevant de groupes défavorisés.

Des chiffres sont disponibles pour les expérimentations pilotes de VAEP, comme le montrent les Tableaux 1 à 3.

**Tableau 1. La VAEP au Maroc**  
**Nombre de participant-es dans les expérimentations pilotes de 2008 à 2022**

Secteur	Nombre de candidat-es	Nombre de candidat-es reçu-es
Bâtiment et travaux publics	445	222
Textile et habillement	60	19
Transformation de la viande	343	226
Hôtellerie et tourisme		200
Artisanat (première expérimentation pilote)	984	711
<b>Total</b>	<b>1842</b>	<b>1378</b>
Artisanat (seconde expérimentation pilote, toujours en cours)	657	Non disponible

Source : DFP du Maroc (adapté de <https://www.dfp.gov.ma/vaep.html>)

**Tableau 2. Nombre de candidat-es ayant réussi la VAEP entre 2019 and 2022  
par an et par métier, dans l'artisanat**

Année	2019	2020	2022	Total
<b>Métier</b>				
Couture traditionnelle		98	262	360
Ferronnerie			56	56
Tapisserie				0
Électricité automobile				0
Tissage de tapis			26	26
Menuiserie en aluminium	34			34
Menuiserie d'art		87		87
Broderie	26			26
Installation de chauffe-eau à gaz		22	50	72
Tannerie	50			50
<b>TOTAL</b>	<b>110</b>	<b>207</b>	<b>394</b>	<b>711</b>

Source : ministère du Tourisme, de l'Artisanat, du Transport aérien et de l'économie sociale

**Tableau 3. Nombre de candidat-es VAEP retenu-es en 2023 par  
métier et par chambre consulaire, dans le secteur de l'Artisanat**

Métiers	Rabat, Salé et Kenitra	Draa Tafilalet	Total
Couture traditionnelle	156		156
Ferronnerie		95	95
Tapisserie	98		98
Électricité automobile	46		46
Tissage de tapis	6	56	62
Menuiserie d'art	121		121
Broderie	34		34
<b>Total</b>	<b>461</b>	<b>151</b>	<b>612</b>

Source : ministère du Tourisme, de l'Artisanat, du Transport aérien et de l'économie sociale

## Défis et opportunités

En 2023, cinq ans après l'adoption de la Loi 60-17, et quinze ans après la première expérimentation pilote de la VAEP, l'absence d'un cadre législatif à part entière est le principal obstacle pour que les individus aient la possibilité de voir les acquis d'apprentissage non formels et informels évalués, validés et reconnus au Maroc. En résumé, il n'est pas encore possible pour les citoyens marocains d'obtenir des certifications complètes inscrites au Répertoire national des certifications annexé au CNC qui doit encore être rendu opérationnel.

Néanmoins, il est clair que la VNFIL est faite pour le Maroc et que le Maroc est fait pour la VNFIL car il y a beaucoup de compétences qui ne sont pas reconnues, et donc pas visibles ; et aussi parce que la demande des employeurs pour un système opérationnel de VNFIL est forte, et sans cesse réitérée. L'expérimentation pilote multisectorielle à grande échelle de la VAEP et le micro-pilote Amel ont montré la pertinence de la VNFIL au Maroc.

Malgré le succès relatif des expérimentations pilotes et les approches convaincantes qui ont été utilisées dans le cadre de la VAEP et du projet Amel, il y a plusieurs opérations d'améliorer le système :

- Le Maroc bénéficierait grandement d'une discussion collective sur le rôle et la forme qu'il souhaite donner à son système de VNFIL lorsque la VAEP et l'approche Amel seront généralisées.
- Ce débat national, pour ainsi dire, pourrait être l'occasion de corriger certaines incohérences dans les termes utilisés en français et de décider de définitions uniformes.
- Le débat national serait aussi l'occasion de discuter de la question de savoir si l'importation d'un système depuis un autre pays avec peu d'adaptation est une approche appropriée.
- Plusieurs questions techniques devraient être examinées.

Comme dans de nombreux autres pays, les expérimentations pilotes ont beaucoup compté sur la volonté des défenseurs et défenseuses de la cause de la VNFIL pour promouvoir le système et donner un peu de leur temps, souvent gratuitement. Ce n'est pas viable par définition. Au-delà de la question du coût et du financement qui se posera nécessairement lorsque/si la VNFIL est généralisée au Maroc, il y a la question des ressources humaines disponibles – généralement des administrateurs, des conseillers d'orientation et des évaluateurs – et celle de la taille du groupe potentiellement intéressé de la population qui est énorme au Maroc, où les compétences sont nombreuses et les documents pour les prouver très rares. La question de la participation du secteur privé à l'information, l'orientation et aussi probablement à l'évaluation et à la délivrance des certifications au nom des ministères se posera nécessairement. Il est relativement facile de faire une analyse de rentabilité pour les prestataires de VNFIL, mais le pays n'est pas prêt car les lignes directrices sur l'assurance qualité n'existent tout simplement pas et ne pourraient pas être appliquées de toute façon.